

4ème Marché des Créateurs et producteurs QUARTIER MADAGASCAR

Nous vous invitons à participer au 4ème Marché des Créateurs et Producteurs du quartier Madagascar à Châlons en Champagne le 12 avril 2026. Comme l'an passé, vous serez regroupés dans « un village créateurs », pour présenter et vendre vos créations et productions, le même jour que le vide-grenier du quartier, mais sur un espace dédié.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de nous retourner le coupon réponse après l'avoir complété et signé, à l'adresse ci-dessous: Jacques REMY, 7 rue Jean Talon, 51000 Chalons en Champagne.

Pour toutes questions, informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail : quartier.madagascar51@gmail.com ou nous appeler sur le 0681006627 ou 0679182022

- Restauration rapide sur place
- Si la manifestation n'était pas autorisée, par la mairie ou la préfecture, les règlements par chèque (à privilégier) seraient détruits, le liquide serait remboursé.
- Les emplacements sont matérialisés au sol, nous vous conseillons d'installer un barnum pour protéger votre étalage. Nous proposons quelques emplacements de 2.5 à 3m sous un Barnum pour les exposants qui ne sont pas équipés (nous contacter par téléphone pour définir les conditions).
- Compte-tenu de la configuration du quartier, les véhicules seront garés dans les rues voisines, après installation, sauf cas particuliers.
- **Le prix par emplacement de 4m est fixé à 8€**



- **Merci et à bientôt**

COUPON REPONSE

ATTESTATION - INSCRIPTION Marché Créateurs

Personne physique/Société

Se déroulant le dimanche 12 avril 2026 de 8h à 17h à Châlons en Champagne

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Né(e) le : à : n° dépt :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Numéro de SIRET :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets ou produits de votre conception
- **Nombre d'emplacement(s) réservé(s) ...* 8€ = ... €**

1. Pour des raisons de sécurité, l'accès aux emplacements pour les exposants s'effectuera à partir de 6h30 et jusque 8h00 après quoi les véhicules devront être garés en dehors du site d'exposition sauf cas particulier (nous consulter).
2. Règlement par chèque bancaire au nom de « Association du quartier Madagascar » ou en espèces
3. La vente d'animaux, ou d'armes à feu est strictement interdite

Fait à Châlons en Champagne, le :

Signature :

J'accepte que mes données personnelles et la copie de ma pièce d'identité soient collectées et traitées par l'association dans le cadre de l'organisation de la brocante.